favorable à sa dénonciation d'une instruction si longue et si apparente si laborieuse. Il y a bien eu quelques voix dissidentes qui se plaignent des nouveaux trouble qu'on va jeter parmi le public.

Dans les coulois, M. Thibaud, l'ancien agent électoral du général Boulanger, qui a fait une campagne dans quelques départements et l'affaire du Panama, était très haut que le procureur général et le gouvernement avaient cédé à la peur; mais M. Thibaud était peu écouté.

Les conclusions du procureur général vont avoir une influence désastreuse au point de vue parlementaire. Le jeudi, se sont dissipées. M. Peytral a retiré son interpellation sur l'affaire de Panama, l'interpellation qu'avec raison il tape inutile aujourd'hui. Toutefois, MM. de Clagny et Argelès maintiennent les leurs. Ces deux députés boulangistes veulent demander au gouvernement de quelle suite sera donnée aux pétitions des actionnaires; quels moyens financiers seront mis en œuvre en vue de poursuivre l'entreprise commencée.

La ministre des finances répondra pas; il n'a pas à s'immiscer dans une affaire d'ordre particulier.

On prête en outre à M. Delahaye, autre député boulangiste, l'intention de provoquer des incidents et de donner au débat une allure un peu violente. Il se proposerait, paraît-il, de demander des explications sur ses pourvoirs.

Le gouvernement ne répondra pas davantage, puisque l'heure actuelle l'action judiciaire se trouve dans l'enquête. Un verre bien, d'ailleurs, si la Chambre laissera marcher le débat au gré de chacun. C'est douteux; car la justice étant saisie, le Parlement est désarmé.

CONFLIT MINISTÉRIEL

Le Jour rend compte ainsi qu'il suit de la réunion du Conseil des ministres.

Dès le commencement de la délibération, M. Ricard, ministre de la justice, a annoncé ses collègues que de son propre mouvement sans les avoir consultés au préalable, sous sa responsabilité personnelle, *il avait donné l'ordre* à M. le procureur général Quesney de Beaurepaire d'entreprendre des poursuites contre M. Ferdinand de Lesseps et consorts.

Or, on sait que M. le Procureur général, après une enquête qui n'a pas duré moins de dix-sept jours, avait précédemment conclu qu'il *n'y avait pas lieu* à poursuites.

Devant cette déclaration du ministre de la justice, déclaration formelle, plusieurs ministres se part le volontiers bien arrêtés de trancher les questions sans prendre l'avis de ses collègues et sans en délibérer avec eux, plusieurs ministres du cabinet ont témoigné en termes très vifs de leur étonnement.

Mais la discussion ne pouvait aboutir à un résultat pratique, puisque M. Ricard avait pris soin de se soustraire au décision à l'approbation de ses collègues.

Cet incident ministériel aura deux conséquences.

Il entraînera vraisemblablement demain, devant la Chambre, un grand scandale.

Nous aurons le spectacle d'un ministre se mettant publiquement en opposition avec ses collègues, leur jetant un défi, et obligeant la Chambre à décider entre eux et lui. **La dissolution du cabinet** qui donc être envisagée comme le résultat naturel de ce conflit.

Il entraînera certainement la démission du procureur général M. Quesney de Beaurepaire, qui vient de recevoir de son chef hiérarchique un **ordre** contraire aux conclusions qu'il avait prises après examen des pièces et documents dont il était sa si depuis dix-huit mois.

Historique de l'affaire

C'est le 3 mars 1881 que fut définitivement constituée la société du canal interocéanique de Panama, au capital nominal de 300 millions de francs, divisé en 600,000 actions de 500 fr.

L'emprunts ses accédèrent assez fréquents.

En juin 1886, la situation de la Compagnie s'aggravait. Capital 300,000 fr., obligations à 3 p. 0/0: 171 040,000; obligations à 4 p. 0/0: 156,965,875; obligations à 6 0/0 (1re série): 206 400,000, obligations 6 p. 0/0 (2e série): 172 910,250; obligations 6 p. 0/0 (3e série): 35,000,000. Total: un milliard 95,716,151.

A ce moment, juin 1888, la Société obtint des Chambres, l'autorisation de faire un nouvel emprunt de 720 millions, à émettre sous forme d'obligations à lots; 300 millions seulement furent souscrits, ce qui prouvait à 1,400 millions de fonds, près d'un milliard et demi, la somme dépensée.

Au mois de décembre suivant, la Compagnie de Panama ne pouvait plus tenir. Elle est recourue encore une fois à la Chambre.

Le ministre des finances d'alors, M. Peytral, prévoit à la Chambre un projet de loi pour autoriser la Compagnie de Panama à prorroger pendant un délai de trois mois le paiement de ses dettes, y compris les coupons des actions et obligations, sauf à l'exception des obligations résultant d'une partie de l'emprunt de 1888. La Chambre repoussa ce projet.

Devant cette situation, M. de Lesseps sollicita du tribunal civil de la Seine la nomination d'administrateurs pour la Compagnie.

MM. Denormandie, ancien gouverneur de la Banque de France, liquidateur, ancien président du tribunal de commerce de la Seine, M. Hue, furent désignés pour ces fonctions, avec les pouvoirs les plus étendus, notamment de contracter un emprunt, afin que les travaux ne fussent point interrompus.

Alors les efforts des liquidateurs n'aboutirent à rien de pratique, et, le 5 février 1889, le tribunal civil de la Seine prononça la dissolution de la Société et nomma pour liquidateur M. Brunet, ancien ministre.

Les affiches grandissent, une loi (17 juillet 1889) autorisa le liquidateur à négocier, sans limitation de prix et sans intérêts, celles des obligations à lots dont l'émission avait été autorisée par la loi de 8 juin 1888 et qui n'avaient pas encore été placées le 5 février 1889 date de la dissolution et de la mise en liquidation de la Compagnie.

La guerre au Dahomey

L'investissement d'Abomey

Lagos, 15 novembre. — D'après des nouvelles venues de l'intérieur, la ville d'Abomey est investie et Behanzin y est enfermé avec les 1,500 soldats qui lui restent.

Il se prépare à faire une résistance désespérée: ses soldats sont décidés à mourir avec lui. Avant d'en venir à cette extrémité, Behanzin essaie toujours de faire parvenir chaque jour au camp français des courriers porteurs de propositions beaucoup moins fières que celles de jadis, mais que le général Dodds n'a pas acceptées.

D'autre part, le général fait exposer ses troupes et ne continuera pas sa marche en avant, avant d'avoir reçu les renforts qu'on est en train de lui expédier.

Notre correspondant particulier nous adresse la dépêche suivante:

Kotonou, 15 novembre, 6 heures du matin. — Un convoi arrivé dans la nuit du Haut-Ouémé, nous apporte des nouvelles de la colonne qui, le surlendemain de la prise de Kana, après l'évacuation des blessés et l'arrivée d'un convoi de munitions et de vivres, a repris sa marche sur Abomey.

Devant Abomey

Le 13, les escadrons de spahis ont rencontré les abords de la place et débusqué quelques troupes de Dahoméens postées à quelques centaines de mètres des murailles. Le soir même fait quelques prisonniers, qui ont [illegible] par le général Dodds. Les [illegible] formé que Behanzin n'avait plus [illegible] dans Abomey que [illegible] la plupart étaient des prêtres [illegible] de Kana.

Les derniers cent fanatiqué le reste de l'armée dahoméenne, à ce point que les soldats ont juré de se faire tuer jusqu'au dernier, plutôt que de fuir dans l'Ouest. Behanzin est actuellement prisonnier de ces fanatiques qui l'ont menacé de mort s'il essayait de se soustraire à ses devoirs de chef.

Les propositions de paix de Béhanzin

Comme confirmation des renseignements des prisonniers, le général Dodds a reçu une longue lettre de Béhanzin, apportée au camp par une femme et dans laquelle Béhanzin demande à capituler. Il offre comme principale condition, l'abandon à la France de tout le littoral compris entre Kotonou et Porto-Novo et propose ensuite de payer une contribution de 15 millions de francs. Mais d'après les dires des soldats malades ramenés par le convoi, Béhanzin serait dans l'impossibilité d'exécuter les clauses de la capitulation. Les prêtres fanatiques ne lui en laisseraient pas la faculté.

La prise de Kana a produit une immense impression dans le pays des Egbas, soumis depuis longtemps aux incursions des Dahoméens.

Leur délivrance a été célébrée par de grandes réjouissances.

La reconstitution de la colonne

Paris, 15 novembre. — Le gouvernement va procéder à la relève des groupes qui ont été envoyées au Dahomey à la fin d'août.

Voici comment se composera l'envoi de troupes qui partira vers le 20 de ce mois:

Deux compagnies d'infanterie de marine, soit 300 hommes.

Deux cents soldats de la légion étrangère; un bataillon d'infanterie légère d'Afrique, quatre compagnies, comprenant 700 hommes.

C'est donc un total de 1,200 nouveaux soldats européens qui vont venir sous les ordres du général Dodds, sans pourtant que cela signifie que la totalité des contingents de troupes blanches employées actuellement au Bénin rentrera en France.

On choisira tous ceux quelque état de santé ou de fatigue empêcherait de servir utilement et ou les rapatriera.

Le nombre de soldats européens va donc se trouver plus considérable qu'au début de la campagne, et ceci s'explique par le fait qu'en cas de perte considérables nouvelles dans les contingents sénégalais notre colonie du Sénégal serait dans l'impossibilité de fournir de nouveaux renforts. Tous les disponibles ont été expédiés au Bénin et on est qu'avec effort que le Sénégal a pu expédier la dernière compagnie de tirailleurs qui vient d'être débarquée à Kotonou par le *Brandon*.

D'autre part, soit que les opérations prennent fin par la prise d'Abomey, que notre colonne inverti en ce moment, soit que Behanzin, parvenant à échapper du côté d'Attada, nous oblige à le poursuivre dans le Sud, le général Dodds a besoin de reconstituer complètement ses forces et prend mêmes mesures à de nouveaux combats ou à l'organisation du protectorat.

Envoi de fusils

Toulon, 15 novembre. — L'ordre est arrivé de quitter ce port cuisse à l'aviso Kropatschek de Thibet et emportera au Dahomey.

Il emportera également les rechanges nécessaires pour les bâtiments stationnés dans le Bénin.

LE TRAITÉ FRANCO-SUISSE

Berne, 15 novembre. — Le Conseil fédéral a avisé le gouvernement français, qu'au cas de rejet du traité franco-suisse, il était résolu à ne pas entamer de nouvelles négociations.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Ville de Bruxelles 1886

30e tirage au sort

Série 18881, n° 14, remb. par	fr.	100.000
Série 88728, n° 9, id.		2.000
Série 69003, n° 5, id.		1.000
Série 58138, n° 7; s. 88728, n° 11, id.		500

LE CHOLÉRA

Dans le Pas-de-Calais

Nous avons parlé récemment de la visite faite la semaine dernière, à Montreuil, par le préfet du Pas-de-Calais.

Cette visite se rapportait à un cas de choléra foudroyant, survenu dans cette ville. Une marchande de légumes, Clémence Ternache, femme Duprat, avait été enlevée en quelques heures.

Les mesures les plus énergiques ont été aussitôt prises par la municipalité et, depuis ce temps, aucun cas nouveau ne s'est produit.

A Etaples, on a constaté hier trois cas nouveaux et un décès. Il reste 40 malades en traitement. On voit que la situation est toujours grave dans ce petit port.

LA GRÈVE DE LIÉVIN

En réponse à la lettre que nous avons publiée dans notre précédent numéro émanant de M. Viala, directeur des mines de Liévin, nous reproduisons les lignes suivantes qui viennent de lui être adressées par M. Evrard Florent, le délégué syndical général du syndicat des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais.

Lens, le 15 novembre, 1892,
Place de l'Hôtel-de-Ville,
Directeur des Mines de Liévin.

En réponse à votre honorée du 12 courant, je viens vous informer que les journaux le « Progrès du Nord » et le « Réveil du Nord » dont vous parlez ne sont pas responsables des rapports rédigés par les délégués envoyés auprès de votre jeudi dernier, 10 novembre. Je ne saurais donc mieux faire que de vous informer que les membres composant la délégation qui n'avaient aucun intérêt à travestir la vérité.

Vous me dites que vous réservez, j'ai cité dans la réunion, que les chefs porions recevaient une prime lorsqu'un mineur rencontrait à un marché concurrent. Cela est exact, et je ne suis fait que ce que l'écho des nombreuses plaintes qui m'étaient adressées, je l'ai fait, comme vous le reconnaissez, sous réserve de leur exactitude.

Ceci dit, croyant suffisamment vos explications,

Agréez, Monsieur Viala, mes salutations distinguées.

F. EVRARD,
Secrétaire général adjoint du syndicat

Cette lettre nous dispense de dire que notre correspondant a rendu compte d'une façon impartiale de la réunion dont il s'agit et que M. Viala semble dans sa lettre insinuer le contraire.

L'EXPÉRIENCE DE MOBILISATION

Nous avons annoncé, qu'une intéressante expérience devait avoir lieu au point de vue de la mobilisation.

Les [illegible] mobilisation sont, le fait, [illegible] dans les brigades de gendarmerie, [illegible] dans des [illegible] des [illegible] [illegible] Quelques [illegible] vérification [illegible] fait, pour s'assurer que les paquets sont absolument intacts.

Dans [illegible] mobilisation générale, ces paquets sont portés aux différents maires des cantons par les soins de la gendarmerie. C'est au maire qu'incombe la mission de faire afficher ces affiches, qui, préalablement complétées par les mentions relatives aux classes appelées.

L'expérience faite ce matin avait pour but de se rendre compte, d'une façon précise, du temps nécessaire aux brigades de gendarmerie pour parvenir dans les communes de leur circonscription.

Bien entendu, il n'a pas été touché aux paquets, qui do vent rester intacts pour éviter de refaire les scellés.

L'opération a-t-elle été complète? Nous ne saurions le dire; mais peut être aurait-il falu la pousser plus loin; il est été curieux, par exemple, de se rendre compte de la manière dont les indications qui doivent être ajoutées aux affiches auraient été portées. Dans les petites communes, on inscrit ces indications à la main; mais, dans les grandes communes, on se sert d'un composteur, qui permet de faire rapidement l'opération. Ce composteur *intégrant* [illegible] [illegible] rapides? L'expérience aurait seule pu le prouver.

A Lille le gendarme de planton au bureau central du télégraphe, place de la République, rue du Nord, pour les heures 25 que l'ordre de mobilisation était arrivé. Il est immédiatement rendu à la caserne et les gendarmes à cheval se sont mis en route pour porter l'ordre dans toutes les mairies (sauf les éloignées sur les murs), mais simplement pour prendre un reçu revêtu du timbre.

A onze heures ils étaient tous rentrés à la caserne.

L'exercice avait également pour but de savoir quel est le temps nécessaire à la Compagnie du Nord pour faire prévenir toutes les gares de la date du premier jour de mobilisation. Le gendarme chargé de prévenir le chemin de fer est arrivé à la gare à neuf heures huit, et trente minutes après la réception du télégramme du ministère.

Dans toute la France les opérations se sont opérées avec la plus extrême rapidité.

RÉPONSE DE M. LAFARGUE

à l'abbé Naudet

En réponse à la lettre de l'abbé Naudet, M. Lafargue lui a adressé la lettre suivante:

Le Perreux (Seine)

Monsieur,

Vous faites erreur. Si vous vous reportez aux comptes-rendus des débats de la Chambre, vous verrez que ce sont MM. de Bernis et Ouvré qui m'ont porté un défi, que je me suis empressé de relever. A votre tour, vous me proposez un débat contradictoire sur le socialisme. Je l'accepte.

Organisez la réunion dans la cathédrale de Lille et je maintiens à votre disposition.

M. de *Bernis m'avait donné rendez-vous* à Nîmes dans sa circonscription; j'ai offert de m'y rendre. C'est dans l'église qui, au Moyen-Age, était le lieu de réunion communes, que je demande à discuter avec vous. Vous serez chez vous, par conséquent tout à l'aise pour exposer les résultats obtenus par la charité ébréiéenne, après 4-5 huit siècles de prédication et de domination catholique.

L'Excommunication guesdiste

Voici le texte de l'affiche placardée sur les murs d'Armentières, par laquelle Jules Guesde a excommunié le citoyen Deschildre:

Le Conseil national.

Sur la demande du comité central du Parti ouvrier d'Armentières, et d'accord avec les partis de Lille et de Roubaix,

Décide:

1° Le sieur Deschildre est et demeure exclu du Parti ouvrier pour trahison et trahison;

2° Les membres du Parti sont mis en demeure de cesser toutes relations avec ce faux frère, à peine d'être mis de leur tour à l'ex-lé.

Paris, le 26 octobre 1892.

G. Guesde, S. Derrode, Ferrodi, Dupuy, J. Guesde, Lafargue, député, Prévost, Quesnel.

Lille, le 27 octobre 1892.

Le Secrétaire,
César Ghesquière.

Roubaix, le 29 octobre 1892.

Le Secrétaire,
Henri Carrette.

SOUVENIR DE LILLE

à M. Carnot

Le Président de la République a reçu hier M. Rigo-Danel, président de la Commission des *Fêtes de Lille* qui est venu remettre au chef de l'Etat, une médaille en or en commémoration des journées des 7 et 8 octobre 1892.

L'ÉLECTION DE ROUBAIX

Le *Journal de Roubaix*, commentant le résultat du scrutin de dimanche, formule l'appréciation suivante:

L'étoile de Roubaix-Tourcoing avait cependant recommandé l'abstention à ses amis et, de fait, il y a eu à peu près trois cents votants de moins qu'au scrutin de 9 août.

Cette manœuvre et son résultat feront-ils enfin comprendre qu'il n'y a désormais, à Roubaix, pas de place pour un parti possible pouvant avoir chance de déloger un jour les socialistes de leurs positions: seul des électeurs de l'ancienne Union conservatrice et de ceux qui votaient jadis pour des républicains modérés?

Qu'en la vanité en non à l'*Avenir*, cette union se fortifiera de plus en plus et ce sera par elle que la majorité revisadra aux anti-socialistes, le jour, peut-être plus prochain qu'on ne pense, où les ouvriers, affolés maintenant par les promesses du programme révolutionnaire, en auront vu tous les résultats et se seront mis en présence de l'inévitable déconvenant de cette tragi-comédie. — ALFRED REBOUX.

Qu'en la vanité ou